



Co-funded by the  
Asylum, Migration and Integration Fund  
of the European Union

FICHE D'INFORMATION

**PARCOURS  
D'ACCOMPAGNEMENT  
À L'AUTONOMIE: UNE  
RÉFLEXION À PARTIR DU  
CONTEXTE ITALIEN<sup>1</sup>**

# POINTS CLÉS

L'absence d'un cadre juridique partagé tant au niveau national qu'international par rapport au dispositif des couloirs humanitaires détermine la possibilité, pour ceux qui s'en occupent, de réaliser l'accueil selon des logiques et des règles même très différenciées. Les entretiens menés au cours de la recherche ont principalement exploré le contexte italien, tout en allant explorer des thématiques qui concernent le dispositif des couloirs humanitaires dans son ensemble. Si l'on veut proposer ici une subdivision relative aux types de projets identifiés sur le territoire, on peut identifier principalement deux catégories.

D'une part, les hébergements conçus sur la base des expériences acquises dans le cadre des projets gouvernementaux (Centres d'Accueil Extraordinaire et Système d'Accueil Intégré), qui impliquent des professionnels (travailleurs sociaux, éducateurs, assistants sociaux, psychologues,) parfois accompagnés de bénévoles et qui prévoient des phases d'accompagnement préétablies. D'autre part, les accueils activés et gérés par des groupes de bénévoles souvent liés au milieu ecclésiastique, qui ne prévoient pas de phases d'accompagnement spécifiques et où la durée des parcours peut varier selon les besoins de la personne et du contexte.

La durée des parcours, la typologie, les services et les modalités de l'accompagnement offerts, le degré de présence d'opérateurs et/ou de bénévoles dans le projet, les avantages en termes de soutien économique sont très variables selon le contexte en raison non seulement des différents types d'accueil actifs, mais aussi de l'approche donnée par chaque entité gestionnaire. Il a été constaté que ces dernières, en plus d'avoir changé au cours des années de mise en œuvre des différents projets, peuvent encore subir des variations importantes en raison des différents contextes territoriaux dans lesquels elles se réalisent.

Le financement des accueils retombe totalement sur les organismes promoteurs des protocoles et sur les ressources que ceux-ci parviennent à trouver eux-mêmes par le biais de dons, de financements spécifiques ou, dans le cas des Églises, par le biais de fonds « otto per mille ».

Parmi les caractéristiques qui décrivent les différents contextes, certaines se sont révélées, à partir des données collectées dans la recherche, plus significatives que d'autres, tant en ce qui concerne la définition du type d'accueil offert, que pour l'impact qu'elles semblent avoir eu sur les parcours d'insertion des personnes accueillies.

La définition de **la durée des parcours d'accueil** est l'un des principaux facteurs mis en évidence au cours des entretiens. Dans certains cas, cette durée est clairement établie dès le départ et communiquée à la personne par la signature d'un contrat dans les premiers jours d'accueil. Le contrat définit non seulement le calendrier de l'accompagnement offert, mais précise également les circonstances dans lesquelles le parcours peut être interrompu de manière anticipée, les services inclus dans le projet et une description détaillée des avantages prévus pour la personne. Ceux-ci peuvent inclure des contributions économiques aux dépenses quotidiennes, la couverture des frais de santé, les frais de transport et d'autres supports essentiels. Dans certains projets plus structurés, les avantages offerts et le degré d'implication des opérateurs dans les activités d'accompagnement se réduisent à intervalles réguliers, généralement de trois mois en trois mois, afin – selon les opérateurs – d'accompagner la personne à la phase de sortie en ayant déjà pu expérimenter, au moins en partie, la pleine autonomie dans l'interface avec les services territoriaux. En moyenne, les parcours d'accueil s'étendent sur une durée totale comprise entre 12 et 24 mois, sauf exceptions particulières.

Dans les structures d'accueil gérées par des groupes de bénévoles, où, pour des raisons de durabilité, le nombre de personnes accueillies est plus faible, on observe généralement une plus grande flexibilité dans la durée des parcours. Même si, dans certains cas, un arrangement temporel indicatif est partagé, les accueils peuvent durer plusieurs années dans ces contextes. La période pour atteindre la pleine autonomie s'avère donc plus résistante, étant entendu que chaque parcours fonde sa viabilité économique sur des ressources limitées.

Selon les personnes accueillies interrogées, la durée de l'accueil a une forte incidence sur les parcours d'insertion et

---

1 Cette factsheet est basée sur des recherches menées dans le cadre du projet COMET. Comme elle est basée sur l'un des parcours actifs au sein des Corridors humanitaires en tant qu'étude de cas, mais contient des réflexions utiles pour tous les partenaires de COMET et, en fait, pour ceux qui gèrent des parcours en dehors du projet. La fiche d'information est un extrait du rapport *Corridors humanitaires: du processus d'évaluation à l'accompagnement vers l'autonomie. Une analyse des expériences et des attentes*, Debora Boaglio, Eleonora Voli, Association Frantz Fanon

sur le niveau d'autonomie atteignable. Bien que je comprenne le sens de fixer d'emblée une limite définie à la durée de l'accueil, liée à la limitation des ressources financières, de nombreuses personnes éprouvent de grandes difficultés à faire face à des délais stricts, typiques de réalités de projet plus structurées. Certaines des personnes interrogées ont évoqué la difficulté de se confronter à toutes les activités à suivre dans les parcours d'autonomie, surtout dans la première période suivant l'arrivée (cours d'italien, recherche d'emploi, exécution de toutes les démarches bureaucratiques...). Pour beaucoup, cette phase se traduit par la prise de conscience d'être en sécurité après une longue période - parfois après des années - et en même temps, cela signifie être ailleurs, loin des familles et dans un contexte aussi attendu qu'inconnu, où il faut d'abord prendre le temps de « venir ». Il ressort des entretiens que ce moment de blocage, accompagné de la difficulté de certains à être actifs et proactifs immédiatement après l'arrivée, a parfois conduit à l'apparition rapide de tensions avec les opérateurs. D'une part, ces derniers ont tendance à interpréter ces attitudes comme des signes d'un manque de motivation, d'autre part, cette dynamique a souvent généré chez les personnes accueillies un profond sentiment de solitude et d'abandon de la part du projet.

De manière spéculative ont été relevées des situations dans lesquelles l'existence d'une temporalité du parcours d'accueil plus flexible, accompagnée d'interventions de soutien opportunes et efficaces aux parcours d'insertion des personnes, qu'elles soient professionnelles, d'étude ou autres, aurait été la condition sine qua non pour pouvoir imaginer un parcours en ligne avec le profil, l'histoire et les attentes de l'individu ; des perspectives qui ont souvent dû être repliées en raison des délais serrés des parcours d'accueil et/ou de l'inefficacité des interventions de soutien mises en œuvre.

Pour les professionnels impliqués dans ces projets, conscients des limites du système et de l'importance d'utiliser au mieux chaque jour disponible pour rendre efficace l'accompagnement, le contrat d'accueil se présente comme une ressource précieuse. Cet instrument permet de définir dès le premier jour un cadre clair dans lequel orienter le dialogue avec la personne accueillie. En outre, il constitue un moyen essentiel d'établir un cadre relationnel qui contribue à délimiter l'implication personnelle de l'opérateur, en prévenant des situations problématiques difficiles à gérer professionnellement et qui pourraient également entraîner des répercussions sur le bien-être psychologique de l'opérateur.

Les entretiens avec les opérateurs révèlent une préoccupation importante et constante pour la réussite des parcours, souvent liée à un profond sentiment de frustration lorsque les personnes accueillies n'adhèrent pas au projet d'autonomie proposé.

Dans ce cadre déjà très complexe en soi, les opérateurs se retrouvent souvent à travailler sur ce que l'on appelle l'« accompagnement à l'autonomie » en s'interfaçant dans un contexte social, culturel, politique et économique de fait rejetable. Dans le contexte italien, par exemple, il est significatif de souligner combien le marché du travail est encore affecté par le soi-disant Refugee Gap (Ires, 2021) et, toujours en matière de travail, combien les parcours professionnels conduisent à des débouchés caractérisés par le sous-emploi, « ethnicisation du travail » (l'expression bien connue de Wallerstein et Balibar a été reprise plus récemment dans le contexte italien par Taliani, 2015) et, plus généralement, par une pénurie de ressources sur différents fronts (recherche de logement, reconnaissance des diplômes,...).

Sur la base de ces considérations, nous pouvons affirmer que l'arrivée dans le pays d'accueil représente, à bien des égards, un changement de paradigme important pour les personnes accueillies.

Ce passage marque d'abord un changement important dans le cadre des relations interpersonnelles entre accueillis et référents du dispositif. Si, avant le départ, les relations de terrain et la possibilité d'accès aux couloirs humanitaires se réalisaient dans un contexte reposant en grande partie sur des mécanismes de confiance mutuelle, avec l'arrivée dans les contextes d'accueil, on assiste à une formalisation progressive de la relation, qui, surtout dans les contextes les plus structurés, se traduit par des pratiques, des protocoles, des contrats et des délais, qui définissent le champ relationnel entre les acteurs concernés.

Il ressort en outre avec force des entretiens que l'arrivée sur le territoire italien entraîne une torsion importante de la signification du mot « privilégié », souvent utilisé par les opérateurs pour décrire les bénéficiaires.

Pour les personnes accueillies, le fait d'avoir emprunté une voie sélective qui justifie leur droit d'arriver en Europe en toute sécurité et de résider sur ce territoire a un impact significatif sur les attentes et la manière dont elles ressentent

leur projet migratoire et pensent à leur avenir. Être ceux qui ont été sélectionnés, en d'autres termes « choisis », initie souvent un processus d'imagination qui conduit les ayants droit à se projeter dans une réalité d'accueil capable de réaliser leurs propres désirs de succès. Le projet d'accueil tend donc à être vécu comme un espace capable d'accueillir les perspectives désirées, et les opérateurs impliqués à être vus comme des agents facilitateurs de ce parcours de réalisation et de réappropriation de leur liberté, sécurité et réussite, en reprenant leurs vies d'où ils se sont interrompus.

En même temps, selon les opérateurs interrogés, le travail d'accueil dans les couloirs humanitaires se présente comme un accompagnement destiné à une clientèle considérée comme « privilégiée » par rapport à celle des accueils gouvernementaux. Cela est dû au fait que ces personnes ont pu rejoindre le territoire européen par des voies sûres, en évitant les violences et les traumatismes liés aux routes migratoires.

C'est peut-être précisément en raison de ce privilège que revient souvent, dans les entretiens avec les opérateurs, une forte attente d'adhésion inconditionnelle de la personne accueillie au projet d'accompagnement proposé, ainsi que l'idée que l'atteinte du niveau dit d'autonomie utile à la sortie des projets d'accueil puisse se faire dans un délai relativement rapide. Cela se vérifie surtout en ce qui concerne les structures d'accueil de ces dernières années, où le critère de choix des personnes à accueillir a de plus en plus fluctué entre le concept de « vulnérabilité » et le concept de plus grande « intégrabilité » de la personne.

Ainsi, le récit des opérateurs montre que ce mot introduit un sens nouveau par rapport à celui que lui attribuent les personnes accueillies. Le mot « privilégié » semble marquer ici en effet l'ouverture d'une nouvelle phase de (re) négociation identitaire et migratoire des sujets accueillis. C'est à partir de ce moment que semble prendre place l'idée que, ayant déjà eu la chance d'arriver en Italie en toute sécurité et étant bénéficiaire d'un projet d'accueil « destiné aux quelques-uns », les personnes accueillies ont institué une sorte de dette, à régler avec la motivation et la collaboration. Même ces termes reviennent souvent dans les témoignages des opérateurs, qui introduisent avec eux dans le domaine considéré la notion de fond, par opposition à celle de droit. L'oscillation continue entre les champs sémantiques du droit, de l'aide et du mérite semble jouer un rôle important dans la définition du champ relationnel qui se construit entre opérateurs et destinataires. Cette dynamique, particulièrement évidente dans le dispositif des couloirs humanitaires, mais présente aussi dans le travail social en général, peut entraîner des répercussions sur la relation avec les personnes accueillies, quel que soit le contexte européen de réalisation.

La relation entre personne accueillie et opérateur devient donc un champ tendu et contextuel où émerge souvent ce que Fassin (2015) définit comme une « tension entre inégalité et solidarité et entre relation de domination et relation d'aide », qui caractérise bien les dynamiques qui animent souvent le contexte de l'accueil, se traduisant par des conflits et des souffrances pour les deux parties impliquées, ainsi que, parfois, par l'échec des parcours.

En effet, si, d'une part, le dispositif des couloirs humanitaires, en garantissant un voyage en sécurité, transmet un message fort de solidarité et, par la suppression d'une inégalité, reconnaît l'autre comme étant semblable, d'autre part, dans la réalisation de l'accueil, les limitations imposées par le système lui-même produisent des mécanismes dans lesquels les attentes de la personne risquent souvent d'être fortement revues à la baisse, rétablissant ainsi une distance dans la relation avec le destinataire.

Les interviews révèlent fréquemment que les opérateurs, et surtout les bénévoles, ont tendance à nourrir l'idée d'un destinataire à « sauver », en l'imaginant animé d'un sentiment de gratitude envers le projet et le pays d'accueil. Cependant, cette vision est souvent démentie, en particulier dans les cas où les opérateurs et les bénévoles interagissent avec des personnes qui ne correspondent pas à cet imaginaire, et qui présentent des profils très similaires aux leurs. En effet, bien que les parcours de vie de ces personnes aient été brisés par des conflits ou d'autres circonstances graves, bon nombre d'entre elles menaient, avant ces événements, des vies comparables à celles européennes pour des conditions socio-économiques. Cet élément amène les personnes chargées de l'accueil à une confrontation directe et constante, générant des dynamiques de réflexion avec les utilisateurs. En outre, ces personnes sont souvent très désireuses de collaborer avec des pairs à l'évolution de leur parcours migratoire. Ce facteur semble influencer l'accueil de différentes manières. La perception de cette ressemblance peut en effet engendrer une frustration parmi les membres des équipes qui, conscients des contraintes de ressources et de temps à disposition, voient le risque de ne pas parvenir à soutenir le projet migratoire attendu par la personne.

En reprenant encore Fassin (2015), nous pourrions affirmer que dans ce cadre tend à émerger la soi-disant « fatigue de la compassion », expression de la frustration de l'opérateur de devoir s'interfacer avec un destinataire qui semble

ne pas comprendre le système dont l'opérateur lui-même est victime, et en même temps - malgré lui - complice, et à qui il ne veut pas s'homologuer. Fatigue qui se traduit parfois par des tentatives plus explicites, réactives, de contrôle envers la personne accueillie.

C'est précisément dans cette phase que l'ambivalence entre la gratitude pour les « cadeaux » reçus et l'indocilité par rapport aux demandes de l'opérateur et du système qu'il représente apparaît le plus fortement de la part des personnes accueillies (Fassin, 2015). Dans le cadre de la renégociation de sa propre subjectivité dans le contexte de l'accueil, la personne peut, à travers des demandes, des langages et des comportements différents, mettre en lumière que le migrant ne représente pas une présence temporaire. Par conséquent, il ne peut pas rester - comme un hôte - un étranger, ni être confiné dans le pouvoir asymétrique qui caractérise la relation entre l'hôte et l'hébergé (Khosravi, 2010).

Dans les contextes volontaristes, en revanche, la distance entre la personne sélectionnée attendu et le réel semble susciter de fortes craintes quant à sa capacité à gérer et à accueillir les demandes que l'autre peut porter. Les bénévoles, à l'heure où ils saisissent cette différence, se demandent s'ils seront en mesure d'offrir aux personnes accueillies des parcours adéquats, étant donné que l'offre de services pour ceux qui sont accueillis dépend du groupe de bénévoles lui-même, qui se sent donc chargé de la responsabilité de réaliser les désirs des personnes accueillies.

Ces ambivalences et ces divergences risquent souvent de véhiculer une demande implicite adressée aux sujets accueillis, de quitter progressivement leur statut d'« ayant droit », pour s'aligner de plus en plus sur celui d'« immigré » (Sayad, 2002). Cette demande implicite, qui devient d'autant plus pressante que l'on approche de la fin du parcours d'accueil, est formalisée et mise en œuvre à travers la définition de protocoles, la signature de contrats et de nombreuses autres micro-pratiques quotidiennes, qui normalisent de fait la présence des personnes accueillies, en définissant les limites de leur subjectivité et de leur parcours dans le pays d'accueil.

Au vu des entretiens réalisés, il apparaît que le risque de reproduire ces dynamiques de pouvoir et de régulation de la subjectivité d'autrui semble être moindre dans les réalités gérées sur une base volontariste, où les personnes sont suivies avec plus de flexibilité et avec une implication personnelle qui favorise la possibilité de créer des relations durables dans le temps et plus égalitaires.

Mais ces conceptualités ne sont pas sans criticité. En se basant uniquement sur les ressources privées de ceux qui les réalisent et en poursuivant un modèle d'accueil plus familial, elles deviennent difficilement reproductibles pour un plus grand nombre de personnes, en raison de leur durabilité due à la durée indéterminée de chaque accompagnement, qui se développe souvent même en de nombreuses années d'assistance. En outre, il nous semble fondamental de souligner que le choix de confier les parcours d'accompagnement à des personnes volontaires, sans pour autant avoir une préparation professionnelle adéquate pour affronter toutes les complexités que présentent les relations dans les contextes d'accueil, peut exposer à de nombreuses problématiques.

D'autre part, bien que les projets gérés à grande échelle, selon le modèle de l'accueil gouvernemental, puissent sembler plus vulnérables au risque de se transformer en parcours prédéterminés offrant peu de flexibilité au-delà de ce que prévoient les contrats d'accueil, il importe de souligner que la tentative de systématiser ce dispositif répond à la volonté de créer une alternative concrète et durable aux débarquements par voie maritime. Elle permet aussi d'espérer que le modèle des couloirs humanitaires pourra être étendu à un nombre toujours plus grand de personnes.

En outre, il convient de souligner l'importance et la valeur apportée dans ces réalités par l'implication de professionnels ayant derrière eux des parcours d'études et des expériences professionnelles acquises sur le terrain, qui s'avèrent indispensables à la mise en œuvre de projets d'accompagnement sensibles aux besoins des utilisateurs. Impliquer dans la gestion de l'accueil des professionnels signifie impliquer des personnes qui, normalement, donnent plus d'espace et d'importance à maintenir active une réflexion relative aux implicites des interventions réalisées, et qui peuvent donc mettre en œuvre une plus grande compétence et une plus grande conscience dans la gestion des situations caractérisées par des problèmes particuliers ou des problématiques relatives au thème complexe de l'implication personnelle, y compris à travers l'utilisation, le cas échéant, d'instruments tels que la supervision et la formation.

Il ressort des entretiens menés que les **conditions de travail** des professionnels de l'accueil représentent, à leur tour, un élément de criticité qui influe directement sur la qualité des parcours mis en place. En particulier, les phénomènes de résonance réciproque avec un utilisateur qui aspire à suivre des parcours conformes à ses attentes tendent à

intensifier la charge émotionnelle des opérateurs, qui manifestent un besoin croissant de prendre leurs distances par rapport aux sujets dont ils s'occupent.

Le taux de rotation important parmi les opérateurs, en plus de constituer un indicateur de stress élevé, de précarité et de frustration résultant de l'exposition directe à des situations complexes, semble concourir, selon les témoignages de certaines personnes accueillies, à une perception négative de ces figures. Elles sont décrites non pas comme des points de référence stables, mais comme de simples exécutants de politiques définies à des niveaux décisionnels supérieurs, avec le risque de miner la confiance à leur égard.

Parallèlement, dans les contextes où l'accueil est géré par des réseaux de volontariat, donc déconnecté des dynamiques propres à la professionnalisation, l'ambivalence inhérente à l'**implication personnelle** apparaît avec évidence. D'une part, la fluidité des frontières relationnelles facilite l'établissement de réseaux informels de soutien, évoluant parfois en liens d'amitié. Ils contribuent aux processus d'inclusion, à la construction de relations avec le territoire et au développement de liens faibles, capables de soutenir les bénéficiaires même au terme du parcours d'accueil. D'autre part, toutefois, cette fluidité relationnelle peut engendrer des difficultés importantes, notamment dans des situations de conflit. Ces moments, souvent inattendus de la part de ceux qui prêtent assistance, risquent d'être interprétés à travers une lentille personnelle ou relationnelle, occultant au contraire la dimension de la différence et même de la non-appartenance de l'autre. Prenez, par exemple, la situation complexe dans laquelle se produisent les « mouvements secondaires ». Ces situations sont souvent vécues par des groupes de bénévoles avec une grande déception, avec le sentiment d'avoir commis une erreur, rendant ainsi plus difficile la reconnaissance dans ces événements de l'expression d'une volonté individuelle vers un projet différent de celui proposé et partagé.

Un autre problème lié aux réseaux volontaristes concerne la capacité à garantir une participation continue et durable des personnes engagées. Dans les contextes professionnels, malgré les problèmes liés à la gestion du chiffre d'affaires, un opérateur peut être remplacé par un autre, assurant ainsi une certaine continuité opérationnelle. Toutefois, cela n'est pas toujours possible dans les réseaux de bénévolat, où l'engagement et la motivation des participants peuvent varier au fil du temps, parfois de manière soudaine. Cet élément peut entraîner des modifications importantes de la structure même du projet d'accueil.

En outre, il est fréquent qu'un réseau engagé dans un parcours d'accueil pluriannuel ne souhaite pas nécessairement en entreprendre un autre dans un avenir proche. Cette dynamique soulève encore la question de la viabilité de ces initiatives à grande échelle, en mettant en évidence la nécessité de stratégies à long terme pour maintenir la continuité et l'efficacité des projets liés à l'accueil.

Un élément distinctif entre les différents contextes analysés est la capacité à mettre en œuvre des interventions de soutien qui soient efficaces et adaptées aux besoins spécifiques des personnes accueillies. Ces mesures comprennent, par exemple, l'accès à un logement, des possibilités d'emploi, des parcours de formation professionnelle ou universitaire, ainsi que des programmes de reconnaissance des diplômés. Dans ces domaines, les **réseaux de collaboration avec les services publics et privés** jouent un rôle crucial, car ils constituent un facteur déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions concrètes.

La construction et l'entretien de ces réseaux exigent des années de travail et un effort constant. En même temps, les limites temporelles des parcours d'accueil rendent indispensable de disposer, idéalement avant même l'apparition de besoins spécifiques, d'un réseau de contacts en mesure de répondre aux besoins spécifiques et diversifiés des individus. Si la nature même des hébergements répartis sur de vastes zones géographiques entraîne une variabilité inhérente dans la solidité et l'efficacité de ces réseaux, qui peut différer de manière significative entre les différents contextes territoriaux, il devient néanmoins indispensable d'évaluer attentivement les ressources et les potentialités réelles des territoires impliqués dans les projets d'accueil, en travaillant de manière continue tant pour élargir que pour maintenir opérationnel et efficace ce réseau de soutien.

Les domaines dans lesquels les besoins d'action ont été les plus importants sont la recherche de solutions en matière de logement, la reconnaissance des diplômés, l'intégration dans la formation professionnelle et l'accès au marché du travail. Pour remédier à ces problèmes, il est souhaitable de soutenir les équipes territoriales d'accueil afin d'activer et de renforcer des collaborations efficaces avec des services du public et du privé social. Il est essentiel que ces réseaux soient maintenus, consolidés et étendus au fil du temps, avec un engagement continu, afin de garantir des interventions d'accueil de plus en plus structurées et durables.

Un autre élément crucial dans le contexte italien est la liaison avec le Système d'Accueil et d'Intégration (SAI<sup>2</sup>), en continuant les parcours d'autonomie entrepris dans le cadre des hébergements financés par les organismes promoteurs du dispositif des couloirs humanitaires. Pour certains territoires, le passage au SAI est un processus indispensable, dicté par le manque de ressources territoriales adéquates pour soutenir des parcours d'inclusion et d'autonomie, et donc automatiquement garanti à toutes les personnes accueillies. Pour d'autres, l'accès au SAI après une première période d'accueil représente une inconnue, tant en raison de la difficulté d'entrée dans le système que de l'incertitude sur la destination. En effet, dans certains cas, le SAI offre des séjours d'accueil dans des territoires très éloignés des villes où le parcours d'intégration a été engagé, obligeant la personne à recommencer le processus d'insertion sociale et professionnelle depuis le début. Enfin, il existe des situations dans lesquelles le SAI permet concrètement de consolider l'autonomie, en permettant à la personne de rester sur le même territoire où elle a déjà construit des liens et engagé des parcours d'inclusion.

L'accès au Système d'Accueil et d'Intégration (SAI) présente donc des variations importantes selon le territoire, ce qui rend souhaitable la définition d'un accord de collaboration structuré avec le système lui-même. Cet accord pourrait poursuivre plusieurs objectifs : réduire les inégalités entre les bénéficiaires en termes d'accès à un droit fondamental, fournir aux opérateurs une plus grande certitude quant aux ressources et aux voies disponibles, et clarifier de manière plus transparente le niveau d'engagement du gouvernement, y compris en termes de financement, dans le cadre du dispositif des couloirs humanitaires.

## BONNES PRATIQUES ET SUGGESTIONS

Les réflexions exposées ci-dessus soulignent l'importance de fournir aux opérateurs des **occasions de formation, de supervision et plus généralement de réflexion** afin d'envisager une idée d'accueil qui remet en cause de manière significative l'imaginaire relatif à qui est «l'immigré». Il semble que les opérateurs aient besoin d'acquérir des outils et des compétences utiles pour interagir avec des utilisateurs qui se sentent autorisés, et donc capables d'exposer leurs demandes, leurs attentes, leurs désirs et leurs besoins différemment de ceux auxquels ils sont souvent confrontés dans d'autres domaines. Renforcer les outils et les compétences des opérateurs permettrait également de prévenir la frustration lorsqu'il n'est pas possible d'offrir la perspective souhaitée et demandée à ceux avec qui ils interagissent, mais aussi de remettre en cause cette image de subalternité qui finit par emprisonner tant les personnes accueillies que les opérateurs eux-mêmes. Une meilleure formation pour interagir avec ces personnes signifie également que nous pouvons imaginer une approche différente de l'immigration, en envisageant, dans la mesure du possible, d'offrir des réponses qui diffèrent de celles qui se produisent habituellement dans les systèmes d'accueil gouvernementaux. En ce sens, les couloirs humanitaires représentent une occasion précieuse non seulement de corriger l'approche européenne face aux défis posés par les phénomènes migratoires, mais aussi d'interroger le système actuel d'accueil en expérimentant de nouvelles théories et approches capables réellement d'offrir une alternative qui reconnaisse la subjectivité et la pleine agentivité à la personne accueillie.

**Favoriser le travail en réseau.** À partir de ce qui a été relevé dans les entretiens, ce qui semble le plus permettre d'endiguer et/ou de mettre en crise la reproduction de ces dynamiques de pouvoir dans l'accueil est la présence d'un réseau formel et informel de sujets et d'entités capables de soutenir le parcours souhaité de la personne individuelle, en complément des parcours offerts par les canaux institutionnalisés. Les personnes interrogées ont souvent réussi à combler les lacunes du système en s'appuyant sur des réseaux informels, qui les ont aidées à surmonter les obstacles bureaucratiques, même en raison de la faible disponibilité horaire des opérateurs, ou les ont soutenues financièrement lorsque le système d'accueil ne pouvait leur apporter une aide en ce sens. La création d'une synergie entre ces différents domaines non seulement constituerait probablement une ressource importante du fait de la mise en commun des ressources économiques, mais créerait également un espace de reconnaissance des capacités de l'individu, de ses capacités relationnelles et d'autodétermination.

Une meilleure expérience d'accueil est observée dans des contextes où il existe un **réseau solide avec la citoyenneté, le territoire et/ou la communauté de référence**. Dans ces projets, les destinataires font état d'un plus grand

---

2 Le système d'accueil et d'intégration (SAI) en Italie est principalement financé par le **Fonds national pour les politiques et les services d'asile (FNPSA)**, géré par le ministère italien de l'Intérieur. Ce fonds est alimenté par des financements nationaux et, en partie, européens.

sentiment d'appartenance et d'une plus grande perception de la sécurité et de l'accompagnement, en soulignant l'importance de la continuité des relations sociales, en particulier avec la communauté italienne, dans le processus d'insertion. Ce réseau est également essentiel pour soutenir les personnes qui ont achevé leur parcours d'accueil.

Il est essentiel de garantir des **conditions de travail** plus favorables pour les personnes chargées de l'accueil. En effet, ces opérateurs sont souvent le seul point de référence pour les personnes accueillies. Cependant, dans certains contextes, les destinataires ont signalé que lorsque leur présence est limitée en raison de contraintes budgétaires et horaires, et peut-être de manière conséquente, un fort renouvellement des opérateurs se produit, des difficultés se posent facilement dans les parcours d'insertion. Les personnes accueillies rapportent en effet fréquemment des expériences de forte solitude, tant pendant le parcours d'accueil qu'après celui-ci.

#### RESSOURCES /LECTURE COMPLÉMENTAIRE :

- Fassin, D.(2018), *Ragione Umanitaria. Una storia morale del presente*, DeriveApprodi.
- Agier M. (2010), *Managing the Undesiderables*, Polity Press.
- Sayad A. (2002), *La doppia assenza*, Raffaello Cortina Editore.
- Khosravi S. (2010), *Io sono confine*, Eleuthera Editore.
- Beneduce R. (2015), *The Moral Economy of Lying: Subjectcraft, Narrative Capital, and Uncertainty in the Politics of Asylum*, *Medical Anthropology*, 34:6, 551-571.
- Taliani S. (2015), *Immagini del caos. La vita psichica dei subalterni*, *Aut Aut*, 366: 197-228.
- Fanon F. (2008), *Pelli nere, maschere bianche*. Edizioni Neri Pozza, 2008.
- IRES Piemonte (2021), *Rifugiati al lavoro. Quali Politiche?*, report di ricerca realizzato nell'ambito del progetto FAMI PRIMA - Pensare Prima al Dopo.

Cette fiche d'information a été préparée par Associazione Frantz Fanon et Associazione Mosaico-Azioni per I Rifugiati dans le cadre du projet Complementary Pathways Network (COMET). Ses auteurs sont Debora Boaglio, Prince Dengha and Eleonora Voli.

Le projet COMET a été financé par le Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) de l'Union européenne. Tous les documents du projet sont disponibles sur le site web du projet COMET : [www.cometnetwork.eu](http://www.cometnetwork.eu)

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Pour plus d'informations sur le suivi et l'évaluation du parrainage et des voies complémentaires pour les réfugiés, contactez Associazione Frantz Fanon à l'adresse suivante : [info@associazionefanon.it](mailto:info@associazionefanon.it).

2025 Associazione Frantz Fanon. Tous droits réservés.